

la virtuosité des mosaïstes romains fut incomparable¹, la mosaïque lyonnaise de Bacchus et des Saisons se recommandait par des qualités manifestes de composition, de dessin et de polychromie, qui frappèrent d'emblée tous nos visiteurs. Les juges les plus compétents trouvèrent à y louer, partout, la sûreté savante de lignes et de teintes qui donnent l'illusion du relief ; dans le tableau principal, l'aisance élégante des attitudes et du mouvement ; dans les deux tableaux secondaires, l'expression des physionomies et leur contraste que relève la différence du coloris, si sobre dans la figure de l'Hiver, si riche dans celle de l'Automne. Que l'on rapproche ces figures de celles qui représentaient les mêmes saisons dans la célèbre mosaïque de Saint-Romain² et que nous connaissons par la planche d'Artaud ; que l'on rapproche surtout l'Automne de la Déserte, tel qu'on le voit dans le vestibule des Antiques³ et celui du Verbe-Incarné : la finesse des traits, la noblesse du visage, la perfection du travail matériel rendent sans conteste nos répliques de ces types supérieures à ces autres répliques.

5. La découverte fut portée à la connaissance et signalée à l'attention du conseil municipal de Lyon par un rapport de M. l'adjoint Joseph Vial ; puis, dans la séance du 31 juillet 1911, M. le maire Herriot demanda et obtint l'autorisation de négocier l'achat pour la ville⁴. Une expertise amiable confiée à M. Sainte-Marie Perrin, architecte de Fourvière, et au maître mosaïste Claudius Mora, avait estimé la valeur de l'œuvre à 5.000 francs. La Faculté des lettres qui, en vertu d'une convention avec M. Egger, avocat à Fribourg (Suisse), agissant au nom des propriétaires du clos, était copropriétaire pour moitié de tous les objets précieux provenant des fouilles, fit cession de ses droits sur la mosaïque à la ville, laquelle devait donc verser 2.500 francs à M. Egger. Dans sa séance du 25 septembre⁵ le conseil municipal, sur rapport du maire en date du 22 août, vota un crédit de 3.500 francs pour cette dépense et celle de l'ablation et du transport. Quant au

1. Gauckler, p. 2.112.

2. 1835, album, pl. XVIII ; cf. *Inv. des mos.*, I, 198 ; reproduction, dans l'album, de la planche d'Artaud.

3. Voir chap. IX, § II, n° 2, et le fig. 17.

4. *Conseil municipal. Procès-verbaux des séances*, 2^e semestre 1911, p. 111.

5. *Ibid.*, p. 182 et suiv.